INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par visioconférence due au Covid-19, à **10:30** h, ce mardi le deuxième jour du mois de mars deux mille vingt et un, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 2 mars 2021 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par visioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Normand Dyotte, maire de Candiac
M. Christian Ouellette, maire de Delson
Mme. Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
M. Jean-Claude Boyer, maire - Ville de Saint-Constant
M. Gilbert Samson, directeur général de la Régie

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 1 mars. Un avis public a été préalablement émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE
21-03-19

No de résolution ou annotation

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour présenté, en y ajoutant un item sur la cyber sécurité:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 février 2021.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 février 2021.
5.- Avenant au contrat de Axor pour la réfection de la bio méthanisation.
6.- Présentation des rapports d'Aquatech janvier 2021.
7.- Mandat a HeLPOX pour l'optimisation de la cyber sécurité.
8.- Varia
9. - Question du public.
10.- Levée de l'assemblée.

21-03-20 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 2 FÉVRIER 2021.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2021.

21-03-21 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 352,050.21 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 76,814.73$ pour un montant total de 428,864.94 $.

21-03-22 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 février 2021, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

21-03-23 MANDAT A LA FIRME AXOR POUR UN AVENANT PORTANT SUR LA SOUS CAPACITÉ DE L' 'ÉCHANGEUR DE CHAUFAGE DES BOUES AU SYSTÈME DE BIOMTÉHANISATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des erreurs dans les calculs réalisés par Allen entrepreneur général pour la conception de l'échangeur de chauffage des boues ont été constatés par la firme Axor.

CONSIDRANT l'offre de service de la firme AXOR en date 25 février 2021 afin d'identifier la solution correctrice visant a amener la température des boues à la valeur de fonctionnement optimal de l'hydroliseur.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme Axor pour un avenant à son contrat afin d'identifier la solution correctrice visant a amener la température des boues à la valeur de fonctionnement optimal de l'hydroliseur et ce pour une enveloppe globale de $ 15,000.00 plus taxes, selon l'offre de services datée du 24 février 2021 incluant les taux horaires identifiés au tableau.

21-03-24 RAPPORT D'EXPLOITATION DE JANVIER 2021.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation de janvier 2021 et le Conseil d'administration en prend connaissance

21-03-25 MANDAT A LA FIRME HELPOX CONCERNANT L'OPTIMISATION DE LA CYBER SÉCURITÉ.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration d'une analyse de l'infrastructure TI et des recommandations afin d'optimiser la cyber sécurisé du réseau de la station.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme HelpOX afin d'optimiser la cyber sécurité et ce, pour un montant d'environ $ 12,000.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 24 février 2021.

21-03-26 VARIA.

Aucun dossier

21-03-27 QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public.

21-03-28 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates. appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)